

Conseil Départemental du Val-de-Marne
Séance du 26 mars 2018

Vœu présenté par Mme Hélène de Comarmond, Vice-Présidente du Conseil départemental et
M. Olivier Capitano, Président du groupe les Républicains Val-de-Marne Autrement
au nom de l'Assemblée départementale

Adopté à l'unanimité

POUR l'augmentation des effectifs de la police nationale en Val-de-Marne et CONTRE le projet de mutualisation des effectifs des commissariats

CONSIDÉRANT que les élus réunis dans toute leur diversité au sein de l'association des maires du Val-de-Marne ont unanimement dénoncé le 28 février à Charenton-le-Pont, le projet de mutualisation d'effectifs de police entre commissariats ;

CONSIDÉRANT que le Préfet du Val-de-Marne porte un projet de réorganisation des commissariats du Val-de-Marne qui conduirait notamment à ;

- La fermeture la nuit des commissariats de Charenton-le-Pont / Saint-Maurice et Alfortville
- La mutualisation des brigades de nuit pour les commissariats de Maisons-Alfort, Alfortville et Charenton-le-Pont / Saint-Maurice ;
- La mutualisation des Bacs de jour, de nuit et des brigades de nuit entre Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine ;
- La mutualisation des Bacs de nuit entre Vincennes et Fontenay ;
- La mutualisation d'effectifs des Bacs entre Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne ;

CONSIDÉRANT que derrière la volonté affichée par le Préfet de Police de « remettre des effectifs sur la voie publique » ces projets de mutualisation sont en réalité guidés uniquement par des considérations d'économies budgétaires et de dégagement d'effectifs pour créer la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) ;

CONSIDÉRANT que cet énième projet de mutualisation d'effectifs de police entre commissariats porte en germe le risque de fermetures définitives de certains commissariats ;

CONSIDÉRANT que cette menace de fermeture est sérieuse puisqu'au printemps dernier l'Etat présentait son projet de fusion des commissariats qui prévoyait de diviser par deux leur nombre dans le Val-de-Marne ;

CONSIDÉRANT que ces projets conduiront à une dégradation du service public de sécurité ;

CONSIDÉRANT que les orientations proposées ne sont pas satisfaisantes et qu'elles n'apporteront pas de solution pérenne et tangible à l'insuffisance notoire des effectifs de police nationale déployés sur les communes du Val-de-Marne ;

CONSIDÉRANT que les syndicats de police nationale du département manifestent également leur désaccord face à cette réorganisation et dénoncent le passage en force de l'Etat qui refuse la consultation ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE :

S'OPPOSE fermement à toute dégradation du service public de sécurité rendu en proximité et au quotidien par les forces de la police nationale dans le Val-de-Marne.

AFFIRME que le déploiement de la police de sécurité du quotidien, dite police de proximité, ne doit pas se faire au détriment de la présence policière dans les autres communes du Val-de-Marne.

DEMANDE solennellement à Monsieur le Préfet de police de Paris d'augmenter les effectifs dans le Val-de-Marne.

DEMANDE parallèlement à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne d'abandonner les projets évoqués de mutualisation des effectifs des commissariats Val-de-Marnais et d'engager une réelle consultation avec les élus et les acteurs locaux.